

II. Telle est donc le but que s'est proposé le Gouvernement dans les nouveaux ouvrages dont il a fait fortifier les avenues de *Genes*. Comme il paroît aussi déterminé à faire usage de ses forces pour se mettre en possession de ce qu'il a perdu, il destine un corps de troupes pour *Savone*, afin d'en former le siège; mais on n'avoit encore rien entrepris contre cette Place le 15. Août, quoique le restant d'un convoi que l'on attendoit de *Monaco*, fut entré dès la nuit du 11. au 12. du même mois dans le Port de *Genes*, ayant à bord 1400. hommes de troupes Françaises & Espagnoles. C'étoient des Bâtimens qui ayant été ferrés de près par deux Chebecques Angloises, s'étoient séparés d'autres déjà arrivés, & qui s'étoient retirés sur la côte de *Corse*. Par ce renfort on comptoit sur la fin d'Août dans *Genes* environ seize mille hommes de troupes réglées, sans Espagnoles, Françaises que de la République. Mais *Savone* est abondamment pourvue de munitions de guerre & de bouche, & a une garnison propre à bien se défendre. Le Roi de Sardaigne n'a rien négligé quant à cet objet.

III. C'est le Duc de Richelieu & non le Marquis de Bissy qui remplace le feu Duc de Boufflers dans le commandement des troupes que le Roi de France donne comme auxiliaires à la République. Il est arrivé à *Genes* depuis quelques jours, & l'on compte qu'il ne changera rien à ce que son Prédecesseur avoit établi, le Gouvernement s'en louant beaucoup. Aussi pour faire connoître combien il est reconnoissant des soins que le Duc de Boufflers s'est donnés pour la défense publique, a aggregé dans l'Ordre de la Noblesse de l'Etat, le fils de ce Général, en

R. érendant